

REGLEMENT DE L'EPREUVE – HENDAYE EN ROSE

DATE: samedi 14 octobre 2023 à 16h

TYPES D'EPREUVES: Courses pédestres de 5 et 10 km. Marche de 5 km

INSCRIPTIONS : Sur le site www.pb-organisation.com ou sur place s'il reste des places

Droit d'inscription : 14 euros (pour le 10 km) ; et 8 euros (pour le 5 km, marche et course). Les bénéficiaires seront reversés à la Ligue contre le cancer

ACCUEIL : Fronton Gaztelu-Zahar.

DEPART : 16h

ITINERAIRE : Le parcours du 10km : les coureurs partiront de la rue Gaztelu-Zahar, descendront par le trottoir vers les escaliers du trinquet, passeront sous le pont de Belcénia, iront jusqu'à l'observatoire des oiseaux baie de Txingudi où aura lieu le demi-tour, puis direction passerelle Caneta, port Caneta, promenade Bidassoa, passerelle pont St Jacques, promenade vers Behobie, demi-tour au fronton de l'école maternelle et retour par le même parcours.

Pour le 5 km, les coureurs continueront sur la baie de Txingudi après l'observatoire des oiseaux et feront demi-tour rue des Orangers.

RAVITAILLEMENT DU 10km au fronton de Behobie :

Prévoir quand même gourde et barres céréales...

DOUCHES : Fronton D.Ugarte quartier Belcénia.

SERVICE MEDICAL : Conformément à la loi du 23 mai 1999, chaque participant devra présenter une licence sportive (FFA) ou une licence FSCF, FSGT, ou UFOLEP avec la mention Athlétisme ou pour les non-licenciés, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (circulaire n°13 du 21 avril 2008).

Un service médical sera assuré (Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Hendaye + médecins)

Pour la rando/marche, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical.

AGE et CLASSEMENTS : Pour le 5 km : à partir de 15ans et pour le 10 km : à partir de 16ans.

Scratch catégories séniors H/F (3 premiers)

RECOMPENSES : tee-shirts pour les 400 premiers inscrits et coupes pour les vainqueurs 3 premiers de la course H/F.

RESULTATS : L'intégralité des résultats sera affichée à l'arrivée et sur le site pb-organisation.com.

ASSURANCE : L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès du Crédit Mutuel conformément au décret d'Octobre 1995. En outre, chaque athlète non licencié devra posséder une assurance personnelle.

DROIT A L'IMAGE ET COMMUNICATION : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires.

REMBOURSEMENTS : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (catastrophe naturelle, intempérie etc.).

REGLEMENT : L'inscription à la course Hendaye en ROSE vaut acceptation du présent règlement.